

# Plan d'accessibilité 2023-2024

## Table des matières

- 1. Résumé**
- 2. Introduction**
  - a. Contexte
    - i. Profil des membres et des publics
    - ii. Mission
    - iii. Vision
    - iv. Valeurs
    - v. Piliers stratégiques
    - vi. Gouvernance et vie associative
  - b. Obligations légales en matière d'accessibilité
  - c. Engagement en matière de planification de l'accessibilité
  - d. Définitions
    - i. Accessibilité
    - ii. Accessibilité universelle
    - iii. Accommodement
    - iv. Besoins d'accessibilité
    - v. Conception universelle de l'apprentissage.
  - e. Objectifs du plan d'accessibilité
- 3. Identification des obstacles à l'accessibilité**
  - a. Méthodes de détermination des obstacles
  - b. Résultats
    - i. Accessibilité numérique
- 4. Stratégies de prévention et d'élimination des obstacles**
  - a. Premières actions planifiées en matière d'élimination d'obstacles
  - b. Échéancier des actions
- 5. Processus d'examen et de suivi**
  - a. Rôle du Comité d'accessibilité
  - b. Rapport annuel sur l'état d'avancement des mesures prises
- 6. Communication du Plan**

# 1. Résumé

Depuis plusieurs années maintenant, le RCAAQ accorde une priorité aux questions d'équité, de diversité et d'accessibilité. Nous souhaitons réunir une multiplicité de perspectives, d'expériences et de pratiques, tant artistiques qu'organisationnelles, au sein de notre regroupement et plus généralement dans le milieu des arts actuels. Investi dans une démarche de transformation, nous examinons notre gouvernance ainsi que l'entièreté de nos activités et services pour les rendre plus facilement accessibles. Nous comprenons que ce processus doit s'accomplir graduellement et en continu, ainsi qu'en consultant une pluralité de communautés concernées.

Plusieurs initiatives ont été réalisées à ce jour grâce à un plan d'action interne qui est révisé régulièrement et qui concrétise notre démarche. L'embauche d'une agente de développement EDI (Équité, diversité, inclusion) contribue à établir des liens avec des groupes visés par l'équité et à développer des services qui cherchent à répondre aux diverses réalités et besoins des publics et de nos membres. À l'aide d'un comité interne, nous menons également une réflexion sur les enjeux de gouvernance inclusive.

Ce plan d'accessibilité est le résultat d'un examen des obstacles à l'accessibilité dans nos activités, il concrétise les valeurs inclusives et humanistes du RCAAQ tout en tenant compte des contraintes des ressources humaines et matérielles de l'organisation.

## 2. Introduction

### a. Contexte

Le plan d'accessibilité a été produit en raison d'un nouveau positionnement du RCAAQ. À l'occasion d'une démarche de développement numérique, nous désirons nous assurer que nos activités et services soient le plus accessible possible pour une diversité de personnes utilisatrices. Ceci s'étend également au niveau des rôles de gouvernance, du personnel et des personnes ressources.

Même si le RCAAQ n'a pas encore l'obligation de respecter la Loi canadienne de l'accessibilité<sup>1</sup>, il va de soi d'utiliser cette loi cadre dans nos objectifs en matière d'accessibilité, d'autant plus qu'un de nos bailleurs de fond principaux, le Conseil des arts du Canada, a l'obligation légale de la respecter.

---

<sup>1</sup> La Loi canadienne de l'accessibilité est fondée sur les principes d'égalité des chances d'épanouissement sans discrimination. Elle prescrit une approche proactive et systémique visant à éliminer les obstacles à l'accessibilité afin d'assurer la participation économique, sociale et civique de toutes les personnes au Canada, quels que soient leurs handicaps.

## *Profil des membres et des publics*

Le réseau des centres d'artistes représente près de 3,000 personnes, soit environ 825 employé.e.s et 2,000 artistes participant aux activités chaque année. En plus de ses 74 membres-organismes, il compte environ 60 partenaires dans le milieu des arts actuels, ainsi que 4000 abonné.e.s à son bulletin hebdomadaire.

Les membres du RCAAQ ainsi que notre personnel peuvent être issues des diversités culturelles, capacitaires et identitaires. Même s'il est difficile d'identifier le pourcentage des personnes ayant des besoins d'accessibilité, il est évident que le RCAAQ est susceptible de les accueillir, autant au sein de son organisme que de son réseau.

En 2021, nous avons accueilli le centre [SPiLL PROpagation](#) au sein de notre membrariat, un organisme basé à Gatineau et dédié aux artistes Sourd.e.s et malentendant.e.s. Nous avons également établi des liens avec des artistes de la diversité capacitaire en s'associant activement à la [Chaire de recherche du Canada sur la citoyenneté culturelle des personnes sourdes et les pratiques d'équité culturelle](#). À travers ces partenariats, nous nous investissons dans la création de points de convergence avec les centres d'artistes par le biais de rencontres et de formations spécialisées.

## *Mission*

Le Regroupement des centres d'artistes autogérés du Québec (RCAAQ) est un organisme national dont la mission est de servir, rassembler, représenter et promouvoir les centres d'artistes autogérés du Québec. Afin de stimuler le déploiement de l'art dans la société, il soutient la recherche et l'expérimentation dans les domaines de l'art actuel et encourage la gestion d'organismes par les artistes. Depuis 1987, il offre un programme de formation continue aux travailleuses et travailleurs culturel.le.s, il organise des congrès et des forums thématiques à chaque année, et en 2009, il a initié le Réseau Art Actuel, une plateforme numérique qui promeut les activités de ses membres et partenaires. Dès sa création, le RCAAQ est devenu un porte-parole majeur du secteur des « arts visuels » au Québec et le point de rencontre d'un réseau réparti sur l'ensemble du territoire québécois.

## *Vision*

Le RCAAQ poursuit sa réflexion autour du décroisement et l'inclusion au sein du milieu des centres d'artistes autogérés. Priorisant une démarche proactive envers les enjeux d'équité, de diversité et d'inclusion, un premier plan d'action a été élaboré en 2020 à la suite de consultations dans le milieu et de réflexions du comité équité/développement du RCAAQ. Le plan d'action EDI reflète deux axes principaux, un qui concerne la vie interne et la gouvernance de l'organisme et l'autre, la vie externe, favorisant les liens avec des groupes qui se trouvent en marge du système dominant de l'art et qui ne

font actuellement pas partie du réseau du RCAAQ. Les objectifs principaux du plan d'action sont les suivants :

« Inreach »

- Développer des pratiques de gouvernance inclusive au sein du RCAAQ
- Développer les services aux membres afin de soutenir l'apprentissage et la sensibilisation aux enjeux d'équité, de diversité et d'accessibilité

« Outreach »

- Développer des liens (collaborations, partenariats) avec des groupes en art actuel visés par l'équité
- Répondre aux besoins d'accessibilité
- Développer un membrariat plus diversifiés

## *Valeurs*

Le RCAAQ souscrit aux valeurs suivantes :

Équité – Diversité – Accessibilité - Solidarité - Inclusion - Collaboration - Participation - Engagement - Concertation - Transparence

Dans l'accomplissement de sa mission, le RCAAQ promeut :

La gestion par les artistes - la recherche et l'expérimentation artistique - la liberté de création - la vie associative - l'épanouissement professionnel - la nécessité de l'art dans la société – la valorisation des expertises du milieu artistique – l'amélioration des conditions de travail et le soutien professionnel des travailleur.euse.s culturel.le.s.

## *Piliers stratégiques*

Les cinq piliers stratégiques du RCAAQ sont :

- Consolider le rayonnement et l'engagement du RCAAQ dans le milieu des arts actuels
- Développer la structure organisationnelle du RCAAQ
- Consolider et développer le membrariat et les services aux membres
- Poursuivre les activités de concertation et représentation
- Améliorer les conditions de travail de l'équipe

À travers les cinq orientations stratégiques du RCAAQ une attention particulière porte sur l'implémentation d'actions concrètes et structurantes qui tiennent compte des enjeux d'équité, de diversité et d'accessibilité.

## *Gouvernance et vie associative*

Le conseil d'administration est composé de neuf membres et les mandats sont de deux ans, renouvelable. Les sièges sont répartis selon une proportion de représentation régionale. Ainsi, 3 sièges sont réservés au collège de Montréal, 2 sièges au collège de Québec et 4 sièges aux autres régions. Chaque année, le RCAAQ met à contribution plusieurs comités ad hoc, formés de membres, qui font des recommandations au CA portant sur les sujets et dossiers actuels. Selon le besoin, l'organisme a également recours à des services de consultation externes. En plus de l'assemblée générale annuelle, le RCAAQ organise chaque année un rassemblement pour ses membres, favorisant la réflexion collective, les échanges professionnels et le réseautage. Une série de « mini-forums » virtuels complète les services aux membres et répond à leurs besoins ponctuels à différents moments de l'année.

Afin d'appliquer les principes d'une gouvernance inclusive et d'arriver à une diversification du conseil d'administration du RCAAQ, un processus de réflexion est en cours, prévoyant la possibilité de coopter des personnes extérieures au membrariat du RCAAQ. Des changements au règlements généraux seront proposés à une prochaine assemblée de membres à l'automne 2023.

### b. Obligations légales en matière d'accessibilité

- Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de l'intégration scolaire, professionnelle et sociale (Québec)
- Loi canadienne de l'accessibilité

### c. Engagement en matière de planification de l'accessibilité

Le RCAAQ s'engage à :

- Créer un comité d'accessibilité
- Mettre en œuvre ce présent plan d'accessibilité
- Mettre à jour au 5 ans ce présent plan
- Communiquer publiquement le plan via la déclaration d'accessibilité sur le site web du RCAAQ

### d. Définitions

#### *Accessibilité*

- Concept relié à l'environnement et au design, tant physique (comme le transport, l'architecture, les bâtiments) que numérique (sites web, documents, vidéos).

### *Accessibilité universelle*

- Permet à toute personne, quelles que soient ses capacités, de bénéficier des mêmes opportunités, et d'une expérience de qualité, de manière autonome.<sup>2</sup>

### *Accommodement*

- Moyens pour rendre un environnement, un service ou une information accessible, tel que l'interprétation, la traduction, les technologies d'assistance.

### *Besoins d'accessibilité*

- Un manque ou une nécessité vécue par la personne qui l'empêche d'accéder et d'utiliser un produit ou un service de façon efficace et satisfaisante.<sup>3</sup>

### *Conception universelle de l'apprentissage*

- Un cadre d'enseignement qui tient compte de la diversité de tous les apprenants dans la conception et la mise en œuvre d'une situation d'enseignement-apprentissage afin de faciliter l'engagement des élèves.<sup>4</sup>

## e. Objectifs du plan d'accessibilité

Le plan d'accessibilité a comme objectif de :

- Décrire l'état de la situation et les engagements du RCAAQ en matière d'accessibilité ;
- Identifier et énumérer les obstacles à l'accessibilité ;
- Identifier et énumérer les différentes actions à entreprendre et les échéanciers approximatifs.

## 3. Identification des obstacles à l'accessibilité

Dans le contexte de ce plan d'accessibilité, l'édifice dans lequel sont logés les bureaux du RCAAQ et n'étant pas le plus grand enjeu, n'a pas été soumis à une évaluation des obstacles. Surnommé le « 2-22 », il est un lieu moderne respectant le code du bâtiment du Québec et intégrant des normes d'accessibilité. Cependant, le RCAAQ demeure à l'écoute des personnes utilisatrices afin de s'assurer à respecter ces normes. Le focus de ce plan d'accessibilité est plutôt l'environnement numérique du RCAAQ.

<sup>2</sup> Source : <https://www.altergo.ca/fr/accessibilite-universelle/quest-ce-que-laccessibilite-universelle/>

<sup>3</sup> Source : Tremblay, Marc (2022) <https://agencesat.com/linventaire-des-besoins-daccessibilite-des-utilisateurs/>

<sup>4</sup> Source : <https://www.ednet.ns.ca/psp/fr/equite-et-education-inclusive/conception-universelle-lapprentissage>

## a. Méthodes de détermination des obstacles

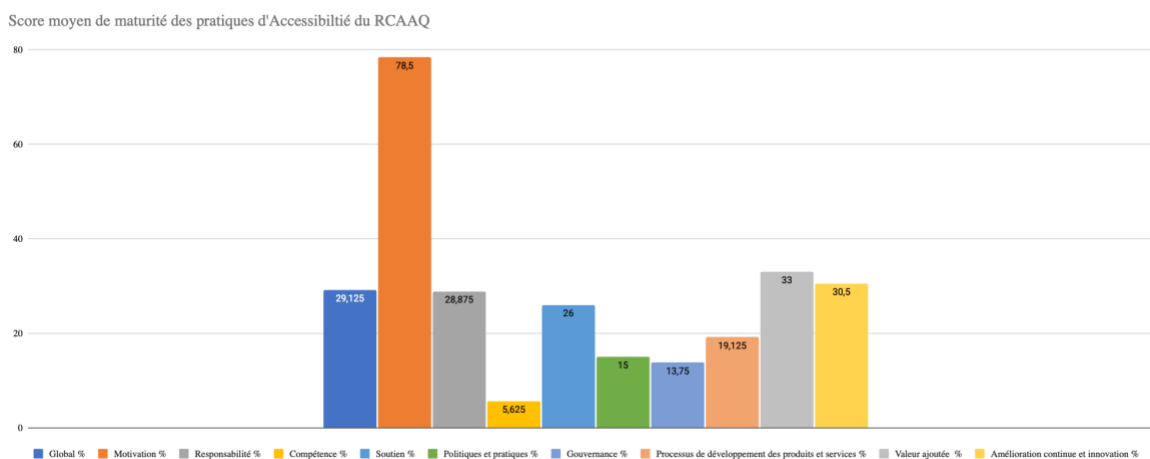
La méthode de détermination des obstacles a été faite par l'entremise de [l'Agence SAT](#), organisme expert en accessibilité numérique, qui a développé une approche de gestion et design inclusif des produits et services numériques. L'Agence a utilisé l'outil d'évaluation de la maturité de l'accessibilité numérique des organisations (ÉMANO) basée sur la norme ISO/IEC 30071-1 - Code de bonnes pratiques pour créer des produits et des services TIC accessibles.

- L'ÉMANO est un questionnaire en ligne qui permet d'évaluer le niveau de maturité des pratiques d'accessibilité numérique au sein d'une organisation.
- Il est une adaptation française de l'outil « ISO 30071-1 Digital Accessibility Scorecard », propulsé par Hassell Inclusion. Il a été adapté et validé grâce à une collaboration entre Collecto, Mastera et Agence SAT.

## b. Résultats

### *Accessibilité numérique*

Suite à la passation du questionnaire, il a été possible d'établir le niveau de maturité des pratiques au RCAAQ. Il se situe au niveau 2 sur 4 de maturité.



Tel que présenté dans le graphique précédent, on remarque que les obstacles se situent essentiellement dans le niveau de compétences en accessibilité numérique de l'équipe (jaune), la gouvernance (bleu clair) et l'établissement de politiques en matière d'accessibilité (vert).

Des obstacles spécifiques ont été détectés, à la suite d'une rencontre d'équipe sur les résultats :

- L'absence d'un plan d'accessibilité et une déclaration d'accessibilité
- Manque de temps à consacrer à l'accessibilité du contenu numérique
- Un site web ne respectant pas les normes d'accessibilité
- Une infolettre et un bulletin ne respectant pas les normes d'accessibilité
- Des formations ne respectant pas les principes de la conception universelle des apprentissages
- Le faible niveau de compétences en accessibilité numérique de l'équipe
- L'absence d'une politique d'achat de produits et services numériques en matière d'accessibilité (ex. exigences en matériel d'accessibilité aux sous-traitants externe)
- L'absence de directive administrative (plan, politique, déclaration, etc.) en matière d'accessibilité
- L'absence d'un processus de design inclusif dans le développement de produits et services numériques

## 4. Stratégies de prévention et d'élimination des obstacles

### a. Premières actions planifiées en matière d'élimination d'obstacles

- Rédaction d'une déclaration d'accessibilité et d'un plan d'accessibilité ;
- Développement de compétences d'accessibilité numérique pour l'équipe du RCAAQ ;
- Création d'un site web accessible ;
- Création d'une infolettre et un bulletin accessible ;
- Mise à jour des formations respectant les principes de la conception universelle de l'apprentissage.



## b. Échéancier des actions

L'échéancier des actions énumérées ci-bas est sujet à changement.

<b>Description</b>	<b>Échéancier</b>	<b>Statut</b>
<b>Automne / hiver 2023</b>		
Rédaction d'un plan d'accessibilité	Août 2023	Août 2023
Rédaction d'une déclaration d'accessibilité	Août 2023	Août 2023
Élaboration d'un formulaire de rétroaction accessible	Septembre 2023	en cours
Création d'un comité sur l'accessibilité	Septembre 2023	en cours
États des lieux des outils utilisés en terme d'accessibilité et découvrabilité et obtenir des recommandations	Septembre 2023	en cours
Création de contenus numériques accessible (infolettre et bulletin)	Janvier 2024	à venir
<b>Printemps 2024</b>		
Création d'une plateforme accessible RAA	Avril - septembre 2024	à venir
Formation sur l'accessibilité numérique pour les membres d'équipe	Avril - juillet 2024	à venir
Création d'un guide de contenus numériques accessible pour les différents services (diffusion web, communications, formation)	Avril - juillet 2024	à venir
<b>Automne 2024</b>		
Mise à jour de l'offre du service de formation respectant les principes de la conception universelle de l'apprentissage	Septembre 2024	à venir

## 5. Processus d'examen et de suivi

### a. Rôle du Comité d'accessibilité

Les membres du Comité d'accessibilité vérifient que les actions visant l'élimination et la prévention des obstacles progressent, tout en tenant compte des ajouts et des adaptations majeures qui s'y imposent. Chaque membre du Comité est invité à soumettre des possibles obstacles reliés à son domaine. Les membres du Comité ont accès au plan d'accessibilité et ont la possibilité d'émettre des commentaires en vue de l'amélioration de celui-ci.

### b. Rapport annuel sur l'état d'avancement des mesures prises

Le RCAAQ s'engage à mettre à jour ce plan au moins une fois tous les cinq (5) ans, de l'examiner et de l'actualiser en consultation avec les personnes en situation de handicap (comité d'accessibilité). Il inclura dans son rapport annuel l'état d'avancement des mesures prises pour mettre en œuvre le plan d'accessibilité.

## 6. Communication du Plan

Les questions, les remarques et les commentaires se rapportant au plan d'accessibilité peuvent être adressés à la personne suivante : [developpement@rcaaq.org](mailto:developpement@rcaaq.org)